

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°42 - publié le 29 mai 2024



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°37

Réunion électronique du 20 / 05 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|------------|----------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7 -U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains plateaux : Le temps est venu des plateaux organisés à l'occasion des tournois des clubs. Bonne fin de saison à toutes et tous !!!





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81. **Mail** : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 01 Juin 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1^{er} du niveau U15D1 accède au championnat U15R2 et UA6R2. Le premier de chaque poule de U15D2 accède au niveau U15D1. Les 2 premiers de chaque poule de U15D3 accèdent au niveau U15D2.

Forfait Journée :

U15 D4 Poule A : PS ROMANS J8.

U15 D4 Poule B : FC DIOIS J8.

U15 D4 Poule B : AS SUD ARDECHE J8.

U15 D5 Poule A : Ent HAUTES VALLEES J8.

U15 D5 Poule B : US CLONAS 2 VALLONS J7.

U15 D5 Poule C : FC EYRIEUX EMBROYE J7.

U15 D5 Poule E : US VALLEE JABRON J8.

Forfait Général :

U15 D5 Poule D : ASL GENISSIEUX à compter du 21/05/2024.

Retour Commission Règlements du 21/05/2024 :

Dossier n°86 : Match n° 27834502, FC Vallon Pont d'Arc / St Paul 3 Châteaux , U15 D3 poule B du 27/04/2024.

En application des articles 16 des Règlements du District :

FC Vallon Pont d'Arc : 3 points ; 3 buts.

St Paul 3 Châteaux : - (moins) 2 points ; 0 but (match perdu).

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

Coupe Vivier BOUDRIER :

Le samedi 08 juin à 16h00, la finale opposera OL SALAISE RHODIA / AS BERG HELVIE-OL RUOMS. Félicitations aux deux finalistes pour la qualification.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1^{er} du niveau U17D1 accède au championnat U18R2. Le premier de chaque poule de U17D2 accède au niveau U17D1. Le premier de chaque poule de U17D3 accède au niveau U17D2

Forfait Journée :

U17 D4 Poule B : US DAVEZIEUX VIDALON 3 journée 08

U17 D4 Poule D : ASF PIERRELATTE journée 08.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Forfait Journée :

U20 D2 : OL RUOMS journée 21.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

Pour info, le 1^{er} du niveau U20D1 accède au championnat U20R2. Les 2 premiers de U20D2 accèdent au niveau U20D1.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 40

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 01 & 02/05/2024

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin.

REUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (Séance N°8)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le **vendredi 7 juin 2024 de 18h45 à 22h30** au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Prévoir le nécessaire prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.

La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.

Au cours de cette soirée, chaque arbitre stagiaire recevra son écusson arbitre.

A défaut de votre participation, la Commission Départementale de l'Arbitrage ne renouvellera pas votre licence pour la saison 2024/2025.

Liste des arbitres convoqués :

| ARBITRE ADULTE | |
|----------------|----------------|
| NOM | PRENOM |
| ALAVOINE | FABIEN |
| ALENDIA | DAVID |
| ALMEIDA | SEBASTIEN |
| BACONNIER | GAETAN |
| BARD | VICTOR |
| BERIDOT | INOLA |
| BERVOETS | GERALD |
| BIRO | DIVIN JENNYFER |
| BOUVEYRON | REMI |
| CASAGRANDE | CHRISTELLE |



| | |
|--------------|---------------|
| COMPAGNON | YOAN |
| DUMAS | ANTHONY |
| EL METTALSSI | HAMEZA |
| FINCK | NICOLAS |
| GODET | CEDRIC |
| GUL | ERDI |
| JARJAT | RICHARD |
| JUVEN | MAXIME |
| LAHOUSSE | JEAN PHILIPPE |
| MARTINEZ | KEVIN |
| MINETTO | CLOE |
| POULENARD | PIERRE |
| RIDJALI | BACAR |
| SALAKA | NIHAD |
| SOUBAYA | MATHIEU |
| ULLERICH | MICHAËL |
| VOCANSON | DORIAN |
| ZEROUALI | OUALID |
| ZIREK | MELIH |

JEUNE ARBITRE

| JEUNE ARBITRE | |
|---------------|---------|
| NOM | PRENOM |
| ABOUTI | YOUSSEF |
| ALENDIA | ANTHONY |
| ALLOU | IWEN |



| | |
|-------------|------------|
| AROUD | WASSIM |
| BEN CHAHED | NASSIM |
| BERTRAND | DJOULIAN |
| BOUABID | SELMA |
| BOUAFFAR | CORENTIN |
| CHALLIT | JULES |
| CHARDONNY | PAULINE |
| CHASSIGNOLE | MATHIS |
| CHAVANT | TITOUAN |
| CHMALI | ANIS |
| COGNET | NATHAN |
| CROS KHEIR | KAIS |
| DIORE | ANTONIN |
| DOS SANTOS | ANTOINE |
| DULONG | BLANCHE |
| DY | KELLYAN |
| EL YAACOUBI | YACINE |
| FELIX | TOM |
| GAROUACHI | SOULEYMANE |
| GIBAND | JOANNY |
| GIRY | MAELY |
| GUILHOT | THOMAS |
| HOOG | RUBEN |
| JARDET | TOM |
| KELAI | LINDA |



| | |
|------------------|----------|
| LAGUT | ETHAN |
| LEBLANC | ETHAN |
| LEFORESTIER | ENGY |
| LOUCHAMI | MATHYS |
| MAGNIN | THOMAS |
| MARCOUX | QUENTIN |
| MARMI | AIMEN |
| MERCIER | JADE |
| MINGAM | ISAM |
| MONTAGNON | NATHAN |
| PAPE | JULIETTE |
| PASCAL | MALO |
| PAYEN | ROBIN |
| POLATOGLU | TALIP |
| POMAREL | DORIAN |
| REYNAUD | NATHAN |
| RIDEAU NAINANI | GABRIEL |
| ROBIN | MATHIS |
| SAUZEAT | EVAN |
| SAVIN DUHOT | LILIAN |
| THOMAS | ROSE |
| VALENTIN | ELOISE |
| VERNET | ENZO |
| ZINOUNE | MOHAMED |
| ZINOUNE AGHSAINÉ | HAMZA |



RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL ARBITRE SAISON 2024/2025

La C.D.A. Vous informe qu'un article concernant le renouvellement du Dossier Médical pour la saison 2024/2025 est en ligne depuis cette semaine sur le site internet du District Drôme Ardèche. Vous y trouverez toutes les informations et documents. **Vous devez prendre connaissance du GUIDE PRATIQUE (disponible sur ce même article) pour vous aider à remplir ledit Renouvellement.**

ATTENTION : Cette année pour tout dossier incomplet, le délai pour son réexamen **sera de plus d'un mois.** Donc nous vous demandons de bien vous appuyer sur le GUIDE PRATIQUE afin de réaliser correctement votre dossier.

Le délai de rigueur est 15 août 2024. Tout arbitre n'ayant pas envoyé son dossier médical à cette date, sera pénalisé d'un (1) point sur son classement saison 2024/2025.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE.

ASSEMBLEES GENERALES SAISON 2024/2025

La C.D.A. vous informe que les Assemblées Générales de tous les arbitres (Adultes & Jeunes) se tiendront aux dates suivantes :

Samedi 31 Août 2024. (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 1 – D2 – Assistants District & Ligue
- De 14h00 à 18h30 = D 3 + Les JAD qui souhaitent venir à cette date-là avec une demande au préalable auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant directement au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43"

Samedi 14 Septembre 2024. (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 4
- De 14h00 à 18h30 = JAD et Rattrapage

Nous vous demandons de prendre vos dispositions dès maintenant car l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE.** Les arbitres absents en date du 14 Septembre 2024, ne seront pas désignés jusqu'au prochain rattrapage et bien entendu le règlement intérieur sur le retrait de points sera appliqué.

Vous devez impérativement venir à l'A.G. De votre catégorie

Réservez donc dès à présent votre date.

Si toutefois, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez venir à cette date-là, nous vous demandons de faire une demande auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43". Seul le Président pourra donner son accord.

Particularité cette saison, les JAD doivent venir le 14 septembre après-midi, mais comme indiqué ci-dessus, une demande peut être faite auprès de la C.D.A. soit par mail, soit par téléphone.





CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au Dimanche 30 juin 2024 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2024/2025.

CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A. Vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le **lundi 24 juin 2024** au District et sera diffusé dans la semaine qui suit celui-ci.

STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors**: 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai – 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Seniors Stagiaires** : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Jeunes** : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires** : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).

Merci d'en prendre note.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

U.N.A.F.





Compte-rendu de la réunion du 15 mai (en Visio)

Présents : BERGERON Alexis, BERGONZI Jean-François, BRET Vincent, BOUCHARD Amandine, BOUDIKIAN François, CHABBAT Maurice, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, PERDRIOLE Raphaël, PICARD Brice, TAULEIGNE Damien et VINCENT Jean-Claude.

Excusés : DUTRIEUX Benoît, FERREIRA David, MLYNARCZYK Adrien, MOUSTIER Benjamin et VIALLET Roland.

Début de la séance à 19h00

- Points du président de la Section 26/07 :

- Sur les élections du 24 avril 2024.
- Mise en place de la future organisation pour la saison 2024-2025.
- Remerciement à Damien TAULEIGNE, qui malheureusement quitte l'organigramme.
- Point sur les derniers matchs de coupe, où l'UNAF a offert des maillots aux arbitres.
- Points sur les prochains matchs : les finales des 08 et 09 juin 2024.
- Point sur le survêtement Nike.
- Temps d'échanges.

Fin de la séance à 19h45.

Amicalement.

COURRIERS DES ARBITRES

- **SAGE Arthur** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **VIUGEAS Tom** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/06/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **ROUBI Frédéric** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **JUSTIN Alexis** : Courriel nous informant de son absence à l'Assemblée Générale des arbitres D 2 du samedi 31 août 2024 pour raisons personnelles mais sera présent à celle du rattrapage du samedi 14 septembre 2024. Lu et noté.
- **EL MARZGUIOUI Tarek** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/06/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant des lieux des rencontres U 17 & U 15 des 01 - 02/06/2024. Lu et noté.





- **FC DIOIS** : Courriel nous informant de l'absence de l'arbitre de la rencontre U 15 D 3 du 26/05/2024. Lu et noté.
- **O SALAISE RHODIA** : Courriel nous informant dus lieu de sa rencontre U 17 du 01/06/2024. Lu et noté.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT



District Drôme Ardèche de Football

Commission de surveillance des opérations électorales



PROCÈS-VERBAL N°01

REUNION DU MERCREDI 22 MAI 2024

ORDRE DU JOUR :

- Validation de la liste pour la mandature 2024/2028
- Validation de la délégation 2024/2025 pour les Assemblées Générales de la LAuRAFoot

Présents :

Présidence : Michel LEYNIER

Membres : Viviane LIOZON, René ARTES, Jean-Paul BROSSETTE

Excusé : Jimmy RICHARD

La commission réunie ce jour, prend note de la réception, dans les délais impartis, d'une liste (1) candidate à l'élection du comité de direction pour la mandature 2024/2028, à savoir :

- Une liste conduite par M. Jean-François VALLET.

La commission dans un premier temps vérifie l'ensemble des pièces* accompagnant la déclaration de candidature et les juge conforme à la demande formulée sur le site internet du district.

*Rappel des pièces à fournir :

- Lettre de candidature rédigée et signée par le candidat tête de liste.
- Tableau de la liste comportant le nom – prénom – signature de chaque candidat en précisant les représentants des catégories obligatoires (arbitre, éducateur, licenciée, médecin).
- Attestation rédigée et signée par le candidat tête de liste confirmant que l'ensemble des candidats inscrits sur la liste respectent les conditions générales et particulières d'éligibilités.
- Mail de concertation avec l'AEF26/07, et l'UNAF 26/07.

La commission après étude de la composition de la liste et conformément aux critères d'éligibilités fixés par les statuts du District Drôme-Ardèche de Football déclare :

- La liste conduite par Jean-François VALLET recevable.

En outre, la commission valide les 19 candidats postulant pour représenter le District Drôme-Ardèche de Football à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football (11 postes à pourvoir) :

- Mme LAFFORGUE Elodie
- Mme MOMBARD Martine
- Mme PELIN Nathalie
- Mme REBOULLET Mathilde
- M. ARNAUD Roland
- M. GALES Gérald
- M. MARLHIN Alexandre
- M. AUBERT Philippe
- M. BETTON Bernard
- M. BRESSON Claude

- M. COCQUELLE Jean-Yves
- M. D'AGOSTINO Dominique
- M. DJEDOU Djamel
- M. FAURIE Pierre
- M. Laurent JULIEN
- M. PEALAT Philippe
- M. RENAUDIN Guy
- M. VILLAND Jean-François
- M. ZAVADA Richard

Le Président
Michel LEYNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML' with a horizontal line and a dash at the end.